

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

24. Vente du presbytère de Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propreté des Personnes Publiques,

VU l'avis émis par l'ALLIANCE NOTARIALE, notaire à VIRE NORMANDIE le 30 août 2024 estimant le bien à une valeur vénale de 130 000 €, hors frais,

CONSIDERANT que la commune de COULONCES, commune déléguée de VIRE NORMANDIE, est propriétaire de la parcelle 59, section ZD, d'une superficie de 2814 m².

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de réduire ses dépenses de fonctionnement et l'installation de nouveaux habitants.

CONSIDERANT que la parcelle 59 section ZD présente les caractéristiques suivantes :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, une grande salle, une grande cuisine, un bureau, une arrière-cuisine, un dégagement, un WC, caves,
- Au premier étage : un palier desservant deux chambres, une salle d'eau, un couloir, trois chambres, WC,
- Au deuxième étage : grenier aménageable,
- Dépendance d'environ 60 m², cour et jardin, l'ensemble d'une superficie de 2 961 m².

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU l'avis des Domaines en date du 21 juin 2025 estimant le bien à 143 000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDERANT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil Consultatif du 25 août 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 Septembre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 19/09/2025

Délibération n°2025/09/15/24 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De proposer le bien à la vente au prix de 131 500 € net vendeur+ 7 500 € de frais d'agence
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 19/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/24 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Catherine		☒		
LAURENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250918_24B-DE

Accusé certifié exécutoire,

Réception par le préfet : 18/09/2025

Publication : 19/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/24 du 15 septembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 19/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/24 du 15 septembre 2025 à 20h30